



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

NOTE DE SERVICE

N° 07-043-V37 du 22 octobre 2007

NOR : BUD R 07 00043 N

Texte publié au **Bulletin Officiel de la Comptabilité Publique**

PÉRIODE DE REVISION AVANT LES ÉPREUVES DU CONCOURS PROFESSIONNEL
D'INSPECTEUR PRINCIPAL DU TRÉSOR PUBLIC DE 2008

ANALYSE

Date d'application : 22/10/2007

MOTS-CLÉS

ADMINISTRATION DE L'ÉTAT ; FORMATION ; SERVICES DÉCONCENTRÉS DU TRÉSOR ; PERSONNEL ;
CATÉGORIE A ; INSPECTEUR PRINCIPAL DU TRÉSOR PUBLIC ; ORGANISATION ; CYCLE PRÉPARATOIRE

DOCUMENTS À ANNOTER

Note de service n° 06-041-V37 du 28 septembre 2006

DOCUMENTS À ABROGER

Note de service n° 06-040-V37 du 28 septembre 2006

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

CCCE	RGP	TPG	DOM	TGAP	TGE	TGCST	RF	T	COM	CSOM	CSE	EP

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

*2^{ème} Sous-direction - Bureau 2B
École nationale du Trésor public*

SOMMAIRE

1. CONDITIONS REQUISES POUR PARTICIPER AU STAGE DE RÉVISION DE FIN DE PRÉPARATION.....	3
1.1. Conditions statutaires	3
1.2. Conditions d'assiduité et d'application à la préparation	3
2. MODALITÉS D'ORGANISATION DU STAGE DE RÉVISION DE FIN DE PRÉPARATION.....	4
2.1. Calendrier du stage.....	4
2.2. Modalités du stage.....	4
2.2.1. La filière de révision résidentielle	4
2.2.2. La filière de révision à domicile.....	5
3. LES SITUATIONS PARTICULIÈRES	6
3.1. La situation des chefs de poste	6
3.2. Les demandes de mutation	6
4. INFORMATION SUR LE DÉROULEMENT DU STAGE DE RÉVISION À L'ORAL.....	6
5. MODALITÉS D'INSCRIPTION AU STAGE DE RÉVISION DE FIN DE PRÉPARATION.....	7

LISTE DES ANNEXES

ANNEXE : Demande de participation au stage de révision de fin de préparation	8
--	---

Dans le cadre du dispositif de préparation au concours professionnel d'inspecteur principal du Trésor public, l'École nationale du Trésor public, en collaboration avec la trésorerie générale du Calvados, organisera *du 14 janvier au 29 février 2008* un stage de révision de fin de préparation au profit des inspecteurs du Trésor candidats à ce concours.

Seuls les candidats qui satisfont aux conditions pour concourir au prochain concours d'inspecteur principal de 2008 peuvent bénéficier, sous certaines conditions, de ces facilités.

1. CONDITIONS REQUISES POUR PARTICIPER AU STAGE DE RÉVISION DE FIN DE PRÉPARATION

Les personnes qui désirent participer au stage de révision de fin de préparation doivent satisfaire à deux conditions cumulatives :

- répondre aux conditions pour concourir au prochain concours professionnel d'inspecteur principal du Trésor public de 2008, dont les épreuves écrites d'admissibilité sont fixées aux *3, 4 et 5 mars 2008* ;
- avoir suivi avec assiduité et application la préparation organisée par l'École nationale du Trésor public.

1.1. CONDITIONS STATUTAIRES

Au premier jour des épreuves, soit *le 3 mars 2008*, les inspecteurs du Trésor public doivent justifier :

- d'une part, de quatre ans six mois de services effectifs dans un corps de catégorie A dont trois ans accomplis en qualité de titulaire dans le grade d'inspecteur du Trésor public ;
- d'autre part, au minimum d'un an d'ancienneté dans le 4^{ème} échelon de leur grade.

Peuvent venir, le cas échéant, en déduction, sans que la durée des services effectivement accomplis en qualité de titulaire dans le grade d'inspecteur du Trésor public soit réduite à moins de trois ans :

- la durée du service national actif effectivement accompli ;
- la durée excédant la dixième année de l'ancienneté théorique acquise dans un corps de catégorie B.

RAPPEL : nul ne peut se présenter plus de trois fois au concours professionnel pour l'accès au grade d'inspecteur principal du Trésor public.

1.2. CONDITIONS D'ASSIDUITÉ ET D'APPLICATION À LA PRÉPARATION

En application de la note de service n° 06-041-V37 du 28 septembre 2006 portant ouverture de la préparation, les candidats seront sélectionnés par l'École nationale du Trésor public au stage de révision de fin de préparation en fonction :

- d'une part, de l'assiduité qu'ils auront apporté à l'ensemble de la préparation ;
- d'autre part, de leur application (notes obtenues) aux galops d'essai.

Les critères de sélection ainsi que la liste des candidats retenus seront communiqués début décembre sur le site de la préparation sur Magellan.

Il est précisé que le bénéfice du stage n'est ouvert qu'une seule fois.

Toutefois, peuvent être autorisés, à titre exceptionnel, à renouveler leur demande :

- les candidats, bénéficiaires de facilités de préparation en 2007 et déclarés admissibles à l'issue des épreuves écrites du concours 2007. Ils seront sélectionnés en fonction de l'assiduité et de l'application à la préparation et aux galops d'essai constatées après les résultats du jury d'admission ;
- les candidats ayant participé à un stage antérieur à la mise en place des nouvelles modalités d'organisation des épreuves du concours (soit avant 2000). Leur participation sera soumise aux mêmes conditions qu'au 1^{er} alinéa du présent paragraphe.

Il est souligné que ces candidatures seront examinées sous réserve de l'avis favorable de leur supérieur hiérarchique et, pour les candidats ayant choisi la filière de révision résidentielle, des places disponibles.

Les candidats ne remplissant pas les conditions susvisées d'accès aux facilités de révision avant les épreuves du concours peuvent également déposer leur candidature à titre dérogatoire (cas des candidats non admissibles en 2007, ayant bénéficié d'un stage en 2006, ...), *accompagnée d'une lettre de motivation*. Leur demande sera examinée sous réserve de l'avis favorable de leur supérieur hiérarchique et en fonction des candidatures prévues aux deux alinéas ci-dessus et des places restant disponibles pour ceux ayant opté pour la filière de révision résidentielle.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que ceux qui seront retenus pour le stage de révision, quelle que soit la filière choisie, s'engagent ipso facto à concourir aux épreuves du concours professionnel d'inspecteur principal de 2008.

2. MODALITÉS D'ORGANISATION DU STAGE DE RÉVISION DE FIN DE PRÉPARATION

2.1. CALENDRIER DU STAGE

D'une durée de 7 semaines, le stage de révision de fin de préparation sera organisé cette année du 14 janvier au 29 février 2008.

2.2. MODALITÉS DU STAGE

Les candidats retenus pour bénéficier du stage de révision de fin de préparation ont la possibilité de choisir entre deux types de filière de révision :

- la filière de révision résidentielle à temps plein ;

ou

- la filière de révision à domicile.

Ces deux modalités de préparation sont ouvertes à tous les candidats inscrits à la préparation, quelle que soit leur affectation.

2.2.1. La filière de révision résidentielle

Placée sous la responsabilité pédagogique de l'École nationale du Trésor public, cette filière de révision est organisée par la trésorerie générale du Calvados à Cabourg.

Les stagiaires retenus (cf. Titre 1) se verront proposer durant ce stage :

- des séances de travail couvrant l'ensemble du programme des trois épreuves écrites d'admissibilité du concours ;
- des conférences d'actualité ;
- des entraînements aux épreuves écrites et orales.

Ainsi notamment, deux concours blancs seront organisés, dans les conditions identiques à celles du concours, aux dates prévisionnelles suivantes :

2^{ème} concours blanc : les 21, 22 et 23 janvier 2008

3^{ème} concours blanc : les 11, 12 et 13 février 2008.

L'attention des candidats est tout particulièrement appelée sur le caractère intensif de ce stage qui ne peut permettre qu'une révision des matières déjà sérieusement étudiées.

Ils ne doivent pas en attendre l'acquisition des connaissances nécessaires dans les domaines qu'ils auraient négligés au cours de la préparation par correspondance.

2.2.2. La filière de révision à domicile

Cette filière a été instaurée pour permettre aux candidats qui ne peuvent participer au stage de révision résidentiel pour des raisons personnelles ou familiales, de réviser à leur domicile.

Les candidats qui auront été retenus (cf. Titre 1) bénéficieront ainsi, durant les sept semaines qui précèdent le concours, d'une autorisation d'absence.

Un accompagnement des intéressés sera assuré pendant cette période par l'École nationale du Trésor public. Ainsi, l'ensemble de la documentation remise aux participants au stage de révision résidentiel leur sera délivré de manière hebdomadaire. En revanche, aucun entraînement aux épreuves orales ne sera organisé à leur intention.

Enfin, les candidats ont l'obligation de composer aux deux concours blancs organisés dans le cadre du stage de révision, sous peine d'exclusion de ce dispositif de révision. Les épreuves se dérouleront aux dates susvisées (§. 2.2.1.) dans les conditions identiques à celles du concours à la trésorerie générale de leur département d'affectation (des regroupements de candidats seront toutefois possibles au niveau régional ou interrégional).

Toutes précisions sur ces deux filières de révision seront communiquées sur le site dédié à la préparation IP : Magellan / Les femmes et les hommes / Préparations aux concours administratifs - Inspecteur principal / Votre préparation / Le dispositif d'accompagnement - Stages de révision à l'écrit.

3. LES SITUATIONS PARTICULIÈRES

3.1. LA SITUATION DES CHEFS DE POSTE

Les chefs de poste qui désirent bénéficier de la période de révision avant le concours, décrite supra (filière de révision résidentielle ou à domicile), se verront systématiquement proposer un intérim de leur poste.

L'intérim du poste sera prolongé, le cas échéant, jusqu'à la nomination d'un nouveau titulaire, durant la période de formation initiale suivie par les lauréats du concours.

Il est précisé à ce titre que les chefs de poste déchargés des fonctions de comptable bénéficient exclusivement, pendant la totalité de la période au cours de laquelle leur poste a été confié à un gérant intérimaire, du régime indemnitaire appliqué aux personnels non comptables. À cet effet, le code fonction « 59100 » doit être décrit dans l'application de la Gestion Automatisée du Personnel « GAP » par le service « Ressources Humaines » des trésoreries générales.

3.2. LES DEMANDES DE MUTATION

Les candidats au concours professionnel d'inspecteur principal du Trésor public de 2008 ayant sollicité le bénéfice de l'une des deux filières, sont informés que leur demande de mutation ne pourra pas être prise en compte pour le mouvement prenant effet au 1^{er} mars 2008.

Les intéressés doivent effectuer clairement un choix : soit demander le bénéfice des facilités de préparation évoquées supra, soit déposer une demande de mutation.

4. INFORMATION SUR LE DÉROULEMENT DU STAGE DE RÉVISION À L'ORAL

Un stage de révision consacré à la préparation aux épreuves orales sera proposé à tous les candidats admissibles, qu'ils aient ou non bénéficié du stage de révision de fin de préparation.

D'une durée de trois jours, vraisemblablement *du 14 au 16 avril 2008*, ce stage permettra aux candidats admissibles de participer à :

- deux entraînements sur chaque épreuve orale dont un effectué dans les mêmes conditions que celles du concours (c'est-à-dire passage des 3 oraux sur la même journée) ;
- deux séances de travail en sous-groupes consacrées à la méthodologie à l'oral et à la mobilisation des connaissances.

Les candidats concernés seront informés en temps opportun des modalités et lieu d'organisation de ce stage.

5. MODALITÉS D'INSCRIPTION AU STAGE DE RÉVISION DE FIN DE PRÉPARATION

Les candidats qui désirent bénéficier, soit du stage de révision résidentiel à plein temps, soit des facilités offertes dans le cadre de la filière de révision à domicile, doivent souscrire une demande de participation conforme au modèle joint en annexe.

Cette demande doit être adressée à l'École nationale du Trésor public par la voie hiérarchique et revêtue de l'avis motivé du Trésorier-payeur général *pour le 9 novembre 2007 au plus tard, à l'adresse suivante :*

École Nationale du Trésor public
Service « Préparation aux concours »
- IP 2008 -
37-39, Grande Allée du 12 février 1934
BP 300 - Noisiel
77442 MARNE-LA-VALLEE CEDEX 2

Toute question relative à cette période de révision devra être formulée auprès de l'École nationale du Trésor public (Tél. 01 60 95 19 91/ 94 ou 95)

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Pour le Directeur Général de la Comptabilité Publique

L'INSPECTEUR DES FINANCES

EN CHARGE DE LA SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

PHILIPPE MAREINE

ANNEXE : Demande de participation au stage de révision de fin de préparation

**CONCOURS PROFESSIONNEL D'INSPECTEUR PRINCIPAL DU TRÉSOR PUBLIC DE 2008
DEMANDE DE PARTICIPATION AU STAGE DE RÉVISION DE FIN DE PRÉPARATION
FILIERE DE RÉVISION RÉSIDENTIELLE OU À DOMICILE**

N° d'inscription ENT :

Civilité (M., Mme, Mlle) :

NOM : Nom de jeune fille :

Prénom : Date de naissance :

Situation familiale : Nombre d'enfants à charge :

Poste d'affectation : Département d'affectation :

N° codique du poste : Fonctions exercées :

Date de titularisation dans le grade d'inspecteur : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Date de nomination dans le 4^{ème} échelon : |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Durée effective du service national obligatoire :
Précisez : du |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_| au |_|_|_|_|_|_|_|_|_|_|

Avez-vous déjà bénéficié du stage de révision résidentiel¹? OUI en NON

Avez-vous déjà bénéficié de la filière de révision à domicile¹? OUI en NON
ou du « mois de congé supplémentaire » accordé avant 2000

Nombre de concours d'I.P. déjà présentés Précisez la ou les années :

Admissible au(x) concours de - (précisez la ou les années)

Je sollicite l'autorisation de¹ :

participer au stage de révision résidentiel organisé à Cabourg ;

bénéficier des facilités offertes dans le cadre de la filière de révision à domicile.

A....., le

Signature du candidat

Le Trésorier-payeur général certifie que l'intéressé(e) remplit les conditions statutaires pour se présenter au concours professionnel d'inspecteur principal du Trésor public de 2008.

Avis motivé du Trésorier-payeur général

À, le
Signature (nom et qualité du signataire)

Demande à renvoyer pour le 9 novembre 2007 au plus tard à l'E.N.T. « Service Préparation aux concours », 37-39 Grande Allée du 12 février 1934 - BP 300 NOISIEL - 77442 MARNE LA VALLÉE Cedex 2.
--

Remarque : l'attention du candidat est appelée sur le fait que toute demande non conforme à ce modèle ou ne comportant pas les dates et signatures requises sera rejetée.

¹ Cochez la case correspondante

ISSN : 0984 9114